

ORDRE DU JOUR 4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 26 AVRIL 2025

REQUÉRANT : DIRECTION SPORTIVE

La direction sportive propose l'approbation du procès-verbal de l'assemblée sportive du 26 avril 2025.

SUPPLIERS



NOSERGROUP

PARTNERS



SWISSLOS



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DIVING DU 26 AVRIL 2025

LIEU : SEMINARHOTEL ARTE
ORGANISATEUR : FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION (FSN)
PRÉSIDENT : PASCAL JULMY, DIRECTEUR SPORTIF DIVING
DURÉE : 09H30 – 12H15
PROTOCOLE : SANDY CLÉMENT

1. BIENVENUE

Le directeur sportif Pascal Julmy (PJ) souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée sportive ordinaire Diving 2025 à l'hôtel ARTE à Olten, en particulier à ses collègues de la direction Christian Greuter (CG), chef des compétitions, Christian Finger (CF), chef du sport de performance et de la relève, Marc Schafer (MS), chef des finances et Severin Lienhard (SL), chef de la formation. Il souhaite également la bienvenue au membre d'honneur Michael Geissbühler et à son collègue du comité central Arnaldo Fedrigo, président de l'Association des clubs de la région suisse romande (RSR).

Thomas Bachmann, responsable Diving, qui souhaitait représenter l'association régionale de Suisse orientale, s'est désisté par écrit.

PJ informe que la séance est enregistrée pour des raisons administratives et la traduction de l'allemand vers le français est gérée par une application de traduction IA.

Il poursuit avec son discours d'ouverture : "Cela fait maintenant un an et demi qu'il occupe le poste de directeur sportif. Cette période a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par de nombreux succès, comme la médaille de bronze d'Erik Passerone aux Championnats d'Europe juniors (CEJ) à Rzeszów et le retour réussi de Michelle Heimberg après son arrêt provisoire. Elle s'est qualifiée pour les super finales de la Coupe du monde à Pékin.

Il exprime ses remerciements aux membres de la direction sportive. Il tient à noter que la plupart d'entre eux exercent leur travail bénévolement, à l'exception de Sandy Clément (SC), administration Diving, et de Christian Finger (CF), chef du sport de performance et de la relève. Il est conscient que de bonnes et de mauvaises décisions ont été prises durant cette période, mais il reste convaincu aujourd'hui que la discipline est sur la bonne voie ayant été remis sur les rails avec succès.

Il présente l'ordre du jour. Isabelle Rochat, Lausanne Aquatique, souhaite parler sous Divers de l'organisation future des voyages des athlètes lors des compétitions, elle est d'avis qu'il y a des possibilités d'amélioration. Cela a été noté par PJ.

2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

PJ confirme que l'invitation a été envoyée le 1^{er} avril 2025. Le même jour, tous les documents ont été mis en ligne sur le site Internet de Swiss Aquatics. Conformément à l'art. 44 des statuts, l'assemblée a été convoquée dans les délais et en bonne et due forme et peut donc délibérer valablement, conformément aux statuts de la FSN.

Sont présents les clubs et associations suivants

Association des clubs de la région suisse romande (RSR)

Fribourg Natation 1925

Genève Natation 1885

Kantonalbernischer Schwimmverband

Lausanne Aquatique

Regionalverband Zentralschweiz-West

Schwimmklub Bern

Schwimmklub Thun

Verein Zürcher Wasserspringer

Membre d'honneur

Arrivé plus tard : Président d'honneur

représentés par :

John Neeld / Arnaldo Fedrigo

Carmen Stritt Burk

Michel Zieri

Michael Geissbühler

Isabelle Rochat

Severin Lienhard

Kathy Brunner

Christian Greuter

Kirstin Brand

Michael Geissbühler

Hans-Ulrich Schweizer

Il y a actuellement un total de **20 voix** dans la salle

Si l'on considère l'ensemble des voix exprimées, cela signifie que

Majorité simple = 11 voix

Majorité des 2/3 = 14 voix

3. ÉLECTION DES SCRUTATEUR·TRICE·S

PJ propose Michael Geissbühler comme scrutateur. Il n'y a pas de contre-proposition.

Décision : approuvée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE SPORTIVE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2024

Il n'y a pas de remarques et/ou d'ajouts.

Décision : approuvée à l'unanimité.

5. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU DIRECTEUR SPORTIF À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

PJ ne lit pas son rapport annuel, celui-ci était disponible en ligne dans les deux langues. Il n'y a pas de commentaires et/ou de remarques.

Décision : approuvée à l'unanimité.

6. COMPTES ANNUELS 2024

Prise de connaissance du compte de résultat

PJ donne la parole à MS. Il présente les principaux écarts des comptes annuels.

Il y a quelques questions isolées sur la compréhension des différents comptes, pour lesquelles MS et PJ peuvent fournir des explications par la suite. Pour le reste, il n'y a pas d'adaptations et/ou de modifications.

Approbation du compte de résultats à l'attention de l'assemblée des délégué·e·s, complété le cas échéant par des remarques et des propositions de l'assemblée sportive.

Décision : approuvée à l'unanimité.

7. RECOMMANDATION DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DE DONNER DÉCHARGE AU DIRECTEUR SPORTIF DIVING À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S

Décision : la décharge est accordée à l'unanimité.

8. DÉCHARGE AUX AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION SPORTIVE

Décision : cette décharge est également accordée à l'unanimité.

9. INFORMATIONS DU CHEF DU SPORT DE PERFORMANCE ET DE LA RELÈVE

CF informe qu'il a lui aussi envoyé son rapport au préalable dans les deux langues et qu'il ne le lira pas pour cette raison.

Kirstin Brand, VZW, souhaite simplement des précisions sur les changements annoncés au niveau du High Diving.

CF confirme que Jean-David Duval (JD), de Genève Natation 1885, assistera désormais la direction sportive Diving en tant que conseiller pour le High Diving. En tant qu'athlète actif, il connaît bien le High Diving et est parfaitement adapté à ce poste. En ce moment, ils sont en train d'élaborer un concept sur les objectifs et les attentes de la discipline sportive High Diving.

Actuellement, ils discutent également des critères de sélection pour l'année prochaine. Les clubs en seront informés en temps voulu. Kirstin Brand demande si un échange direct avec les athlètes est prévu. CF répond par l'affirmative.

10. FIXATION DES FRAIS DE LICENCE ET D'AUTRES TAXES DU DOMAINE SPORTIF

Proposition 1 : Adaptation des frais Diving - frais d'inscription

Décision : la proposition est rejetée.

Proposition 2 : Adaptation des frais Diving - droits de départ Elite et catégorie A

Michael Geissbühler est d'avis que ce changement arrive trop tôt pour la discipline High Diving et n'est pas une bonne solution, car ces athlètes ne peuvent plonger que 8 ou même 4 fois en Suisse.

Il propose, pour commencer, d'augmenter les frais à CHF 50.—. Kirstin Brand soutient ce point de vue.

La contre-proposition de Michael Geissbühler d'augmenter la taxe de High Diving de CHF 25.— à CHF 50.— est soumise au vote.

Décision : la contre-proposition est adoptée au vote.

Vote sur la proposition de Swiss Aquatics Diving d'augmenter la taxe à CHF 150.—

Décision : la proposition est rejetée à la majorité.

Vote sur la contre-proposition d'augmenter la taxe de CHF 25.— à CHF 50.—

Décision : la contre-proposition est approuvée à la majorité.

Proposition 3 : Adaptation des frais Diving - Droits de départ relève / Changement de nom

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 4 : Adaptation des frais Diving - Droits de départ Masters

De brèves discussions ont lieu, car l'opinion est ici aussi que l'augmentation à CHF 150.— est trop élevée. Diverses propositions sont faites pour une augmentation plus légère. La direction sportive prend note du fait que cette proposition sera retravaillée d'ici l'assemblée sportive 2026.

Décision : la proposition est donc rejetée.

Proposition 5 : Introduction de la licence temporaire dans les frais Diving

Il y a une précision de CG concernant cette proposition. La licence temporaire s'applique aux étranger-ère-s qui ne possèdent pas de licence valable dans leur pays et qui souhaitent participer à une compétition en Suisse. Il avoue que cela ne se produira que rarement, mais qu'il faut tout de même le préciser. Les athlètes suisses doivent prendre cette licence s'ils/si elles souhaitent uniquement participer à une compétition locale ou régionale et ne disposent pas d'une licence annuelle.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 6 : Adaptation des frais Diving - Droit de départ Kids Ligue (Kids "Cup")

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 7 : Adaptation des frais Diving – Taxes de frais pour travaux spécifiques

Des précisions sont apportées sur les cas où cette taxe pourrait s'appliquer. CG explique que, par exemple, en cas de transfert exceptionnel, cette taxe serait due.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 8 : Pénalité inscription tardive compétition individuelle

Kirstin Brand propose que cette pénalité reste à CHF 20.— (pour les épreuves individuelles) et CHF 30.— (pour les épreuves synchronisées), étant donné que l'augmentation des frais d'inscription vient d'être refusée. Ainsi, le double des frais d'inscription resterait dû, comme c'était le cas jusqu'à présent.

La contre-proposition de Kirstin Brand de maintenir la pénalité à CHF 20.— (pour les épreuves individuelles) est soumise au vote.

Décision : la contre-proposition est adoptée au vote.

Vote sur la proposition de Swiss Aquatics Diving :

Décision : la proposition est rejetée à la majorité.

Vote sur la contre-proposition de Kirstin Brand :

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 9 : Pénalité inscription tardive compétition synchronisée

Idem proposition 8

La contre-proposition de Kirstin Brand de maintenir la pénalité à CHF 30.— (pour les épreuves synchronisées) est soumise au vote.

Décision : la contre-proposition est adoptée au vote.

Vote sur la proposition de Swiss Aquatics Diving :

Décision : la proposition est rejetée à la majorité.

Vote sur la contre-proposition de Kirstin Brand :

Décision : la proposition est approuvée à la majorité.

Proposition 10 : Pénalité listes de plongeon soumises en retard ou erronées

Après quelques discussions, il est décidé que la demande est correcte en soi, mais que la mention "erronées" devrait être supprimée.

Comme il s'agit uniquement d'une adaptation de mots, il est renoncé à une contre-proposition.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité avec la suppression de la mention "erronées".

Proposition 11 : Pénalité modification de plongeon

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 12 : Pénalité non-présentation compétition individuelle

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 13 : Pénalité violations de léquité

CF explique la définition du fair-play. L'expression "abandon non motivé" date de temps anciens, comme demandé par plusieurs clubs, il a été pris note de la suppression de cette expression. L'idée de Swiss Aquatics Diving dans cette proposition est de pouvoir se protéger en cas d'incident lors d'un plongeon d'un-e athlète par exemple. Bien entendu, chaque cas sera examiné individuellement par le responsable de la compétition et le chef du sport de performance et de la relève et, le cas échéant, un avertissement pourra être prononcé dans un premier temps avant d'en arriver à cette pénalité.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité avec la suppression de "abandon non motivé".

(Le titre sera revu en français.)

Proposition 14 : Pénalité retard de déclaration de juge

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 15 : Pénalité absence de déclaration juge ou non-présentation

PJ note à propos de cette proposition qu'elle a déjà été faite en 2024 par Michael Geissbühler. A l'époque, la proposition avait été rejetée par la majorité. La direction sportive Diving est cependant d'avis que cette adaptation est importante et c'est pour cette raison qu'elle présente à nouveau cette proposition. Cette pénalité s'applique par jour de compétition, dès qu'un-e athlète d'un club est inscrit-e à la compétition. Si aucun-e athlète n'est inscrit-e par un club, il n'est pas nécessaire de fournir un juge de plongeon. Pendant la compétition, différent-e-s juges peuvent être inscrit-e-s et il peut s'agir de juges d'autres clubs. Dans ce cas, la coopération entre les clubs est nécessaire.

Michael Geissbühler rappelle qu'il est extrêmement important pour le fair-play de pouvoir disposer d'au moins 7 ou 9 juges pour chaque compétition.

PJ salue le président d'honneur Hans-Ulrich Schweizer, qui vient de rejoindre l'assemblée.

Cela signifie qu'il y a actuellement **21 voix** au total dans la salle. Cela n'a aucune influence sur la majorité simple et la majorité des 2/3.

Kirstin Brand fait remarquer qu'il serait avantageux, dès que les formations de juges ont eu lieu, d'engager ces juges de manière obligatoire. PJ prend note de cette demande et propose d'en discuter lors d'une réunion, par exemple lors de la table ronde.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 16 : Pénalité défaut de couverture médiatique de la part de l'organisateur

La direction sportive Diving ne demande pas de rapport officiel et détaillé à ce stade. Il est simplement demandé à l'organisateur de donner de brefs retours, dans le meilleur des cas avec 1 ou 2 photos sur le déroulement d'une compétition. Cela ne s'applique pas seulement aux compétitions officielles comme les Championnats suisses (CS) et les Championnats suisses de la relève (CSR), mais SAD souhaite être informé de l'ensemble des compétitions en Suisse (Kids, championnats régionaux et locaux inclus). Ces informations doivent à chaque fois être envoyées à l'adresse principale diving@swiss-aquatics.ch et à la cheffe marketing de Swiss Aquatics anja.moos@swiss-aquatics.ch afin de pouvoir en rendre compte en détail dans les rapports officiels des médias, les médias sociaux et sur le site Internet de Swiss Aquatics. La direction sportive prend note de définir les informations attendues dans un tel rapport.

Hans-Ulrich Schweizer fait remarquer qu'il ne faut pas seulement parler de "championnats officiels". Ce serait un grand avantage et un grand apport pour faire connaître le plongeon si l'on organisait plus d'événements de sport de masse et si l'on en parlait.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 17 : Approbation de la nouvelle feuille « Frais des disciplines sportives 2025/26 »

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité par 21 voix.

11. APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE EN COURS 2025 À L'ATTENTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S, ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉ PAR DES REMARQUES DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

MS donne des explications sur les écarts les plus importants. Il y a quelques questions isolées sur la compréhension de certains comptes, pour lesquelles MS et PJ peuvent fournir des explications par la suite. Pour le reste, il n'y a pas d'adaptations et/ou de modifications.

Décision : le budget est approuvé à l'unanimité.

12. PROPOSITIONS ET AFFAIRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE SPORTIVE

Proposition 1 : adaptation du règlement 4.1 - Table des matières

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 2 : adaptation du règlement 4.1 - art. 3

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 3 : adaptation du règlement 4.1 - art. 10

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité

Proposition 4 : adaptation du règlement 4.1 - art. 11

Il est demandé de préciser dans le règlement qu'il peut être obtenu par des étrangers qui ne possèdent pas de licence valable dans leur pays.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 5 : adaptation du règlement 4.2 - art. 1.1

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 6 : adaptation du règlement 4.2 - art. 1.7

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 7 : adaptation du règlement 4.2 - art. 1.8

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 8 : adaptation du règlement 4.2 - art. 1.9

La proposition en soi est acceptée avec la remarque que, comme convenu, le nombre minimum d'athlètes participants doit être supprimée.

La contre-proposition de Kathy Brunner, Schwimmklub Bern, est soumise au vote.

Décision : la contre-proposition est adoptée au vote.

Vote sur la proposition de Swiss Aquatics Diving :

Décision : la proposition est rejetée à l'unanimité.

Vote sur la contre-proposition de Kathy Brunner :

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 9 : adaptation du règlement 4.2 - art. 1.10

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 10 : adaptation du règlement 4.2 - art. 3.2

Les clubs ont déjà reçu des explications sur cette proposition lors de la dernière table ronde.

Les clubs ne sont pas d'accord avec cette proposition et font part de divers souhaits. La direction sportive prend note du fait qu'il y a un besoin de clarification et que cette proposition sera retravaillée d'ici l'assemblée sportive 2026.

Décision : la proposition est rejetée.

Proposition 11 : adaptation du règlement 4.2 - art. 3.3

Cette proposition est liée à la demande 10 et est donc caduque.

Décision : la proposition est rejetée.

Proposition 12 : adaptation du règlement 4.6, art. 1.1 / créer version en FR

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 13 : adaptation du règlement 4.6, art. 1.7 / créer version en FR

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 14 : adaptation du règlement 4.6, art. 1.8 / créer version en FR

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 15 : adaptation du règlement 4.6, art. 1.10 / créer version en FR

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 16 : adaptation du règlement 4.5, art. 2

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 17 : adaptation du règlement 4.5, art. 3

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

Proposition 18 : adaptation du règlement 4.5, art. 11

Les clubs demandent s'il y aura suffisamment de cours si le délai est réduit de 4 à 2 ans. PJ confirme que la direction sportive, en particulier SL, Michael Barth et Michael Geissbühler sont en train d'améliorer l'organisation des cours pour juges. A l'avenir, davantage de cours seront proposés et les cours suivis à l'étranger seront également acceptés.

Hans-Ulrich Schweizer note que dans le règlement, le terme caduc devrait être utilisé au lieu de supprimé.

Décision : la proposition est approuvée à l'unanimité.

13. DISTINCTIONS ET HONNEURS

Les clubs suivants sont honorés pour l'organisation de championnats en 2024 :

Lausanne Aquatique

- Championnats suisses & Swiss Open
- Championnats suisses de la relève
- Championnats suisses d'été
- Championnats suisses de la relève A&B

Schwimmklub Bern

- Championnats suisses de la relève C&D

Verein Zürcher Wasserspringer

- Coupe suisse d'hiver

PJ remercie tous les clubs qui ont organisé un championnat en 2024 et distribue des cadeaux et des diplômes. De même, il présente brièvement l'agenda 2026.

14. ÉLECTION DU·DE LA REPRÉSENTANT·E À LA COMMISSION DES ATHLÈTES DE LA DISCIPLINE DIVING POUR LA PÉRIODE 2025-2029

PJ présente brièvement Laina Remund.

Décision : Laina Remund est élue à l'unanimité.

15. ÉLECTION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA DIRECTION DU VOTE POUR LE POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

PJ propose que M. Arnaldo Fedrigo prenne la direction des élections.

Décision : Arnaldo Fedrigo est élu à l'unanimité.

16. ÉLECTION DU·DE LA DIRECTEUR·TRICE SPORTIF·VE

Arnaldo Fedrigo prend la parole et passe directement au vote sans trop de détours.

Décision : Pascal Julmy est élu pour la période 2025 - 2029.

17. INFORMATION SUR L'ASSEMBLÉE SPORTIVE DU 25 AVRIL 2026

Pas de commentaires ou de remarques particulières, les clubs sont libres de se porter candidats à l'organisation d'une assemblée des délégué·e·s et d'une assemblée sportive.

18. DIVERS

Isabelle Rochat fait remarquer qu'elle n'est pas satisfaite de l'organisation actuelle des voyages. CF confirme que Swiss Aquatics Diving est conscient du problème. Il est en train d'élaborer une solution avec SC. Pour l'instant, ils peuvent confirmer qu'une collaboration avec une nouvelle agence de voyage est à l'essai, car Globetrotter est malheureusement trop cher. Kathy Brunner demande de tenir compte des correspondances des moyens de transport.

REMERCIEMENTS ET CONCLUSION

PJ remercie tout le monde pour son engagement, sa confiance et souhaite à la discipline Diving une bonne continuation et beaucoup de succès !

FIN 12H15